

## Livret d'accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap qui le souhaite, a la possibilité de signaler au référent handicap, ou en son absence au service d'accueil, son arrivée, afin qu'un accueil adapté lui soit réservé et que les informations utiles lui soient communiquées (voir rubrique Contact).  
Toute solution sera mise en œuvre avec l'accord de l'intéressé et dans le respect de la plus stricte confidentialité.

### Accessibilité et aménagement de la CCI de Loir-et-Cher :

- Sensibilisation du personnel à l'accueil de personnes en situation de handicap
- Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap en bas de l'entrée principale du bâtiment et à proximité immédiate
- Rampe d'accès à l'entrée principale du bâtiment et à l'arrière du bâtiment
- Bureaux et salles accessibles par l'ascenseur
- Sanitaires adaptés à l'entrée de la Chambre de Commerce et d'Industrie (au RDC derrière l'accueil et au bout du couloir en face de l'accueil) et dans le couloir en face des salles au 1er étage
- Accompagnement si besoin ou sur demande dans les déplacements
- Référent handicap (06 76 92 01 85)

### Transports :


Bus de Blois : <http://www.azalys-blois.fr>

De la Gare et du Centre-Ville - Lignes A et C2 et G

Arrêt de bus : Azin ou Cimi ou Erigny Temps de trajet : 20-30 min. Tél : 09 693 693 41

Taxis : Temps de trajet du centre-ville et de la gare : 10 min

Taxis agréés Sécurité Sociale : [lien sur la liste](#)

Transports de personnes à mobilité réduite  : 06 33 23 54 72 [lien sur le site](#)

Voiture : Itinéraire pour se rendre à la CCI :

Mappy : <http://fr.mappy.com>; ViaMichelin : <http://www.viamichelin.fr>

[Plan d'accès](#)

## Rôle du référent Handicap :

Le référent handicap :

- est en charge d'accueillir et d'informer en amont les personnes en situation de handicap
- accompagne la personne en situation de handicap lors de ses déplacements si besoin ou à sa demande (ex : en cas de formation, lieu de restauration accessible aux personnes en situation de handicap)
- met en œuvre les moyens pour qu'elle puisse accéder à son lieu de réunion ou à son rendez-vous dans les meilleures conditions possibles ;
- met à jour, si nécessaire, la procédure d'accueil des personnes en situation de handicap.
- assure les relations partenariales externes à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- s'engage à respecter le caractère confidentiel des échanges et ne transmet aucune information sans l'accord de la personne concernée.
- en cas de participation à une formation, un atelier ou un stage :
  - o veille à la prise en compte de la démarche d'accueil des stagiaires en situation de handicap par l'équipe administrative et pédagogique et l'intervenant.
  - o suit l'évolution de la personne en situation de handicap et assure une liaison journalière avec le formateur.

## Contacts :

Notre référent handicap est disponible pour répondre à toutes questions et souhaits d'accompagnement.

Vincent Devore Référent Handicap : par mail [vincent.devore@loir-et-cher.cci.fr](mailto:vincent.devore@loir-et-cher.cci.fr) ou par téléphone 06-76-92-01-85

Accueil de la CCI du Loir-et-Cher : 02-54-44-64-00